



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 128 - MAI 2014

SOMMAIRE

Les autres Directions Régionales

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Autre N °2014141-0001 - Délégation de signature SPL de la Trésorerie de
ROQUEVAIRE.

..... 1



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Autre n °2014141-0001

**signé par
Autre signataire**

le 21 Mai 2014

**Les autres Directions Régionales
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature SPL de la Trésorerie
de ROQUEVAIRE.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES DU RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation de signature

Je soussigné : Michèle CLEMENT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la trésorerie de ROQUEVAIRE.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Décide de donner délégation générale à :

Mme Alexia FERAA, inspecteur des Finances publiques, adjointe

Décide de lui donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Roquevaire ;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Elle reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

- En cas d'absence de Mme FERAA Alexia et de M. CAYOL, M. VALENTIN Patrice, Contrôleur Principal des Finances Publiques, Mme PUYO Laurence Contrôleur Principal des Finances Publiques, M. Marc CAYOL, contrôleur principal des Finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou des personnes ci-dessus sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Roquevaire, le 21 MAI 2014

Le responsable de la trésorerie de
Roquevaire,

Signé Michèle CLEMENT